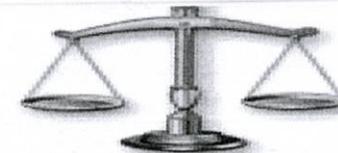




REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU REFERE DU 06/02/ 2023

Président : RABIOU ADAMOU

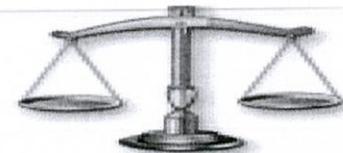
Greffier : Mme MOUSTAPHA RAMATA RIBA

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
DOSSIERS DU JOUR				
AFFAIRE				
01	006	AYANT DROIT BALLA KALTO	SNAR LEYMA SA	Renvoie au 16/02/2023 pour Me NIANDOU KARIMOUN.
02	229	SACBA-TP	-AUGUST ODOUNWOLE -BOA NIGER SA ET AUTRES	Renvoie au 23/02/2023 pour la SCPA LAWCONSULT
03	398	SOCIETE GLOBAL CONSTRUCTION	SPEN	Renvoie au 23/02/2023 pour Me HALIMA DIALLO.
04	11	ABDOULHAK SAHANOUNOU	-NITRA -CORIS BANK -BIA NIGER -ECOBANK NIGER	Renvoie au 20/02/2023 pour communication des pièces à CORIS BANK et conclusions de la SCPA JURISPARTNERS.





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



05	005	-SANI SABO GADO -SANDAO ISSOUFOU	SOCIETE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE	Renvoie au 20/02/2023 pour Me ADJI KORE ;
06	37	SOCIETE SACBA/TP SA	SOCIETE BOUNDI SARL	Renvoie au 23/02/2023 pour SCPA PROBITAS.
07	42	AYANT DROIT MOUMOUNI HALIDOU	ALAIN GERARD GOLIERE HENRI	Délibéré au 13/02/2023.
08	435	BANCO TRADING SAFARELEC	LA SOCIETE CMA-CGM NIGER	Renvoie au 13/02/2023 pour Me MOUSSA LABO.

DELIBERES DU JOUR

01		-SOCIETE CELTEL NIGER SA -AIRTEL MONEY	-ORABANK NIGER -ETAT DU NIGER	-Constata la main levée de saisie intervenu le 13/01/2023 et en donne acte aux parties ; -Donne acte à AIRTEL MONEY et CELTEL NIGER de son désistement d'instance.
02		SOCIETE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARLU	BSIC NIGER	Statuant publiquement, contradictoirement et en 1 ^{er} ressort ; En la forme : -Déclare recevable l'action en contestation de saisie de la Société GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARLU ;





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

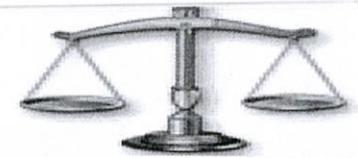


				<p>AU FOND :</p> <ul style="list-style-type: none">-Ordonne la main levée des saisies sous astreintes de 250.000 F CFA par jour de retard ;-Condamne la BSIC aux dépens. <p>Notifie aux parties qu'elles disposent de quinze (15) jours à compter du prononcé de la présente ordonnance pour interjeter appel par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.</p>
03		CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE	MOUSSA ISSA	<p>Statuant publiquement, contradictoirement en matière d'exécution et en 1^{er} ressort ;</p> <p>EN LA FORME :</p> <ul style="list-style-type: none">-Déclare irrecevable l'action du CNTS pour forclusion ;-Déboute les parties du surplus de leur demande ;-Condamne le CNTS aux dépens. <p>Avise les parties qu'elles disposent de quinze (15) jours pour interjeter appel à compter du prononcé de la présente ordonnance par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.</p>
04		SOGEA SATOM	-SONIHY -BIA NIGER ET AUTRES	<p>Statuant publiquement, contradictoirement en matière d'exécution et en 1^{er} ressort ;</p> <p>EN LA FORME :</p> <ul style="list-style-type: none">-Prononce la nullité du procès verbal du 29





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



				<p>Décembre 2022 pour inobservation de certaines formalités prescrites à l'article 160 de l'AUPSR/VE ;</p> <ul style="list-style-type: none">-Déboute les parties du surplus de leur demande ;-Condamne SONIHY SA aux dépens. <p>Avisé les parties qu'elles disposent de quinze (15) jours pour interjeter appel à compter du prononcé de la présente ordonnance par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.</p>
05		ENTREPRISE DAR ES SALAM SARLU	ENTREPRISE ALGA GLOBAL SOLUTION (AGS)	<p>Statuant publiquement, contradictoirement en matière d'exécution et en 1^{er} ressort ;</p> <p>EN LA FORME :</p> <ul style="list-style-type: none">-Déclare nulle l'assignation de l'Entreprise DAR ES SALAM en application des articles 135 et 435 du Code de Procédure Civile ;-Condamne l'Entreprise DAR ES SALAM aux dépens. <p>Avisé les parties qu'elles disposent de quinze (15) jours pour interjeter appel à compter du prononcé de la présente ordonnance par dépôt d'acte au greffe du Tribunal de Céans.</p>

Arrêté le présent rôle à 13 Dossiers

Fait à Niamey, le 06 Février 2023

Le Greffier en Chef

